

REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE DE MAYRAN

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La bibliothèque de MAYRAN est un service chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation et à l'activité culturelle de tous.

La consultation des livres sur place est gratuite.

Les responsables de la bibliothèque sont à la disposition des usagers pour les conseiller et les aider dans leur choix.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

MERCREDI	10H00- 11H45
VENDREDI	14h15 – 16h15
SAMEDI	10H00- 11H45

2. LE PRÊT

Abonnement : 2 € par personne, valable pour une durée de 1 an (de date à date) et renouvelé chaque année.

Il est possible d'emprunter 3 livres et 1 CD pour une durée de 3 semaines.

Le prêt à domicile est réservé aux usagers inscrits.

Tout changement de domicile sera signalé aux responsables.

Les usagers occasionnels devront verser une caution de 20 € qui leur sera restituée au retour des livres.

Tout document perdu ou détérioré devra être remboursé ou remplacé.

Les boissons et l'alimentation sont interdites à la bibliothèque.

3. APPLICATION

Tout usager de la bibliothèque s'engage à respecter le présent règlement.

Les responsables de la bibliothèque sont chargées de l'application du règlement qui sera affiché dans la bibliothèque.